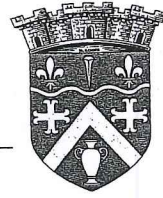


CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2009

VILLE DE MENNECY



www.mennechy.fr

Direction Générale

Boîte Postale n°1 – 91541 MENNECY CEDEX

Tél : 01 69 90 80 52 / 87 62

Fax : 01 64 57 00 41

Courriel : secretariat-general@mennechy.fr

Mennechy, le 29 octobre 2009

XD/JLL/SG/-09

**Chère Collègue,
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale :

**Le 4 novembre 2009 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal**

INFORMATIONS :

- Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 1. LD 17 09 267 135 Décision du Maire portant acceptation d'une convention à intervenir avec l'association Le Chœur de Villeroy
 2. LD 17 09 272 136 Décision du Maire portant attribution du Marché de services de télésurveillance à la société Expert Protection
 3. LD 17 09 282 140 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation à intervenir avec Mme Anne Worms
 4. LD 17 09 285 141 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation à intervenir avec la société Amphia (formation)
 5. LD 17 09 285 142 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation à intervenir avec la société Amphia (formation)
- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 24 Septembre 2009
- Rapport d'activité 2008 Communauté de Communes du Val d'Essonne
- Journées Prévention & Sécurité pour la Jeunesse : Bilan synthétique (Romain Bossard)
- Installation d'un Conseiller Municipal

ORDRE DU JOUR

I. ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Xavier DUGOIN

- 1) Remplacement d'un conseiller municipal dans les commissions
- 2) Versement de l'indemnité à un Adjoint au Maire et Modification dans la répartition de l'enveloppe dédiée aux conseillers municipaux délégués

Adresse Postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY Cedex
République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de Mennechy

II. FINANCES – AFFAIRES GENERALES
Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN

- 3) Décision Modificative n° 3 Budget de la Ville
- 4) Admission en non valeur de créances irrécouvrables
- 5) Mise en réforme à titre onéreux avec sortie d'inventaire : Matériels roulants
- 6) Délibération expresse portant imputation en section d'investissement de biens meubles acquis en lot
- 7) Actualisation du tarif de location de la salle de restaurant du groupe scolaire de la Jeannotte
- 8) Protocole de fin de mission avec arrêté prévisionnel des comptes 2009 concernant la Zac de Montvrain I produits par Essonne Aménagement
- 9) Passation d'un Bail Emphytéotique Administratif avec la Société Nationale Immobilière pour la gestion de la caserne de gendarmerie de Mennecy
- 10) Passation d'un Bail Emphytéotique Administratif avec la sas Exerimmo pour la Trésorerie de Mennecy
- 11) Dotation Globale d'Equipement 2010
- 12) Rémunération des agents recenseurs

III. URBANISME- DEVELOPPEMENT DURABLE
Rapporteur Anne-Marie DOUGNIAUX

- 13) Approbation des rapports d'activités SIARCE, SIERME, SIPAEFVDI Région de Mennecy, SEE (eau potable et assainissement)

IV. AFFAIRES CULTURELLES et SPORTS
Rapporteur Annie PIOFFET

- 14) Affectation des ouvrages de la bibliothèque ayant fait l'objet du désherbage
- 15) Avenant à la convention portant sur l'utilisation des équipements sportifs de la Ville au Collège du Parc de Villeroy
- 16) Avenant à la convention portant sur l'utilisation des équipements sportifs de la Ville au Lycée Marie-Laurencin
- 17) Convention de mise à disposition par la commune du gymnase André Violette à l'Université d'Evry

V. RESSOURCES HUMAINES
Rapporteur : Xavier DUGOIN

- 18) Création de 6 postes d'Adjoints d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet
- 19) Approbation de la note d'information en matière de politique formation 2010/2014

Xavier DUGOIN,
Maire.



BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),

Agissant en qualité de

Donne pouvoir pour me représenter à

Lors du Conseil Municipal du

Date et signature :

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 4 novembre 2009

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 24

L'an deux mille neuf, le 4 novembre à dix huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt quatre au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Xavier DUGOIN, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Claude GARRO.

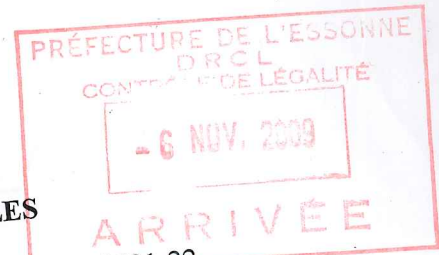
POUVOIRS :

***Romain BOSSARD pouvoir à Alain LE QUELLEC
Marie-Claire CUTILLAS pouvoir à Annie PIOFFET
Gilles BRANDON pouvoir à Sylvie PERUZZO
Roger LE DUDAL pouvoir à Marie-Paule ALBANET
Patricia MOULE pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Dominique DUCHOSAL pouvoir à Jean FERET
Stéphanie MORLON-GIMENEZ pouvoir à Xavier DUGOIN
Carina COELHO-VALENTE pouvoir à Jean-Philippe DUGOIN
Jouda PRAT pouvoir à Claude GARRO***

ABSENTS :

Néant

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Madame Sandrine LALLEMENT-LEROTY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



DELIBERATION

OBJET : MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22,

Considérant qu'il convient dans les communes de plus de 3500 habitants de respecter pour les commissions le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste de tous les élus au sein du Conseil Municipal,

Considérant la désignation des membres élus au sein des commissions municipales lors du conseil Municipal du 23 mars puis modifiées les 10 avril, 22 mai, 4 et 15 juillet 2008, 17 décembre 2008, 25 mars 2009, 17 juillet 2009.

Considérant qu'il convient de remplacer une conseillère municipale suite à sa démission au sein des commissions municipales dans lesquelles elle siègeait.

Considérant que les modifications qui seront apportées n'affectent pas la représentation proportionnelle des groupes au sein des dites commissions.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

Accepte les remplacements de certains membres au sein des commissions suivantes :

Est désignée Mademoiselle Alice SEBBAG en remplacement de Madame Brigitte PASQUES en tant que membre de l'opposition au sein de la **Commission Vie Scolaire, Jumelage.**

Est désigné Monsieur Thierry GUEZO en remplacement de Madame Brigitte PASQUES en tant que membre de l'opposition au sein de la **Commission Petite Enfance, Affaires Sociales, Personnes âgées.**

Est désigné Monsieur Damien MARILLER en remplacement de Madame Brigitte PASQUES en tant que membre de l'opposition au sein de la **Caisse des Ecoles.**

Est désigné Monsieur Damien MARILLER en remplacement de Madame Brigitte PASQUES en tant que membre titulaire au sein du **Conseil d'Administration du Lycée Marie Laurencin.**

Est désigné Monsieur Damien MARILLER en remplacement de Madame Brigitte PASQUES en tant que représentant du conseil municipal au sein de la **Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées.**

Est désigné Monsieur Damien MARILLER en remplacement de Mademoiselle Alice SEBBAG en tant que membre titulaire de l'opposition au sein de la **Commission de Délégation de Service Public.**

Est désigné Monsieur Damien MARILLER en remplacement de Monsieur Thierry GUEZO en tant que membre de l'opposition au sein de la **Commission Culture Sports Jeunesse Vie Associative.**

Le Maire
Xavier DUGOIN



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

TABLEAU RECAPITULATIF
Indemnités de Fonction des Elus
Ville de MENNECY

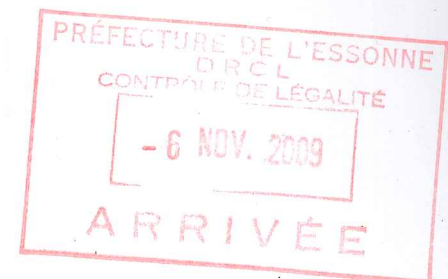
| ELUS | En % de l'indice 1015 | Majoration utilisée en % Commune Chef Lieu de Canton du Maximum possible 15% |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Maire | 0 | 0 |
| 1 ^{er} Adjoint | 27,5 | 6 |
| 2 ^{ème} Adjoint | 27,5 | 6 |
| 3 ^{ème} Adjoint | 27,5 | 6 |
| 4 ^{ème} Adjoint | 27,5 | 6 |
| 5 ^{ème} Adjoint | 27,5 | 6 |
| 6 ^{ème} Adjoint | 27,5 | 6 |
| 7 ^{ème} Adjoint | 27,5 | 6 |
| 8 ^{ème} Adjoint | 27,5 | 6 |
| 10 conseillers municipaux délégués (effectuant des permanences) | 6 | 0 |
| 7 conseillers municipaux délégués | 3 | 0 |

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
 D.F.C.L.
 CONTROLE DE LÉGALITÉ
 - 6 NOV. 2009
 ARRIVÉE

BUDGET GENERAL

DECISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET VILLE 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL,



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-11,

Pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

Les décisions modificatives ordinaires sont de la compétence du Conseil Municipal. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes, corrigent ou modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Les mandatements découlant des modifications budgétaires ainsi décidées doivent être achevés au plus tard le 31 janvier suivant l'exercice auquel ils se rapportent (article L. 1612-11 du CGCT – instruction n°89-18 MO du 30 janvier 1989).

VU l'avis de la Commission des Finances du 28 octobre 2009,

La Décision Modificative n°3 prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au BP2009 de la Ville, permet l'inscription de crédits budgétaires nouveaux, et se présente comme suit :

INVESTISSEMENT

| Chap./Compte | Article | O/R | Fct | Libellé | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------------|---------|-----|-----|--------------------------------------------------|------------------|------------------|
| 040 | 28031 | O | 01 | Frais d'études | | +1.021,04 |
| 040 | 2805 | O | 01 | Concessions, droits, licences, ... | | +6.334,00 |
| 040 | 281578 | O | 01 | Autre matériel & outillage de voirie | | +4.956,00 |
| 040 | 28158 | O | 01 | Autres install., matériel & outillage techniques | | +3.482,00 |
| 040 | 28182 | O | 01 | Matériel de transport | | +4.537,35 |
| 040 | 28183 | O | 01 | Matériel bureau & matériel informatique | | +982,79 |
| 040 | 28184 | O | 01 | Mobilier | | +11.977,84 |
| 040 | 28188 | O | 01 | Autres immos corporelles | | +4.639,90 |
| 024 | / | R | 01 | Produits des cessions d'immobilisations | | +200,00 |
| 23 | 2313 | R | 213 | Constructions | +66.509,00 | |
| 23 | 2315 | R | 821 | Installations, matériels & outillages techniques | +12.596,00 | |
| 020 | / | R | 01 | Dépenses imprévues INV | -40.974,08 | |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT | | | | | 38.130,92 | 38.130,92 |

VILLE DE MONTAIGNY
EXTRAIT DU BUDGET PRIMITIF 2009

FONCTIONNEMENT

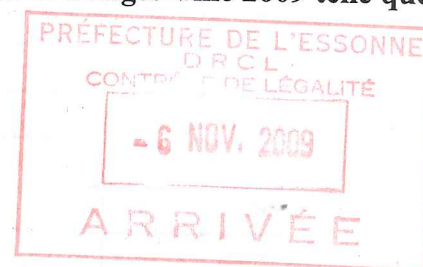
| Chap/Compte | Article | O/R | Fct | Libellé | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------------|---------|-----|-----|--------------------------------------|------------------|------------------|
| 042 | 6811 | O | 01 | Dot. amortiss. incorp. & corporelles | +37.930,92 | |
| 67 | 6718 | R | 020 | Autres charges exceptionnelles | +40.311,57 | |
| 022 | / | R | 01 | Dépenses imprévues FCT | -78.242,49 | |
| 73 | 7321 | R | 01 | Attribution compensation : CCVE | | +9.785,00 |
| 70 | 70632 | R | 024 | Redevance à caractère de loisirs | | +1.624,00 |
| 011 | 6042 | R | 024 | Achat de prestation de services | +1.150,00 | |
| 011 | 6247 | R | 024 | Transports collectifs | +474,00 | |
| 73 | 7368 | R | 023 | Taxe publicitaire | | +8.200,00 |
| 011 | 6237 | R | 023 | publications | +8.200,00 | |
| 011 | 60611 | R | 020 | Eau & assainissement | +9.785,00 | |
| 74 | 7488 | R | 020 | Autres attrib. & particip. | | +9.000,00 |
| 011 | 6232 | R | 020 | Fêtes & cérémonies | +9.000,00 | |
| TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT | | | | | 28.609,00 | 28.609,00 |

Après prise en compte de la Décision Modificative n°3, le Budget Primitif 2009 de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes, section de fonctionnement comme en section investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN, Maire-adjoint en charge des Finances, et après en avoir délibéré,

ADOpte, à la Majorité, la Décision Modificative n°3 pour le Budget Ville 2009 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance du 4 novembre 2009.



Le Maire,

Xavier DUGOIN

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 25

CONTRE : 6

ABSTENTIONS : 2

ABSENT : 0

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
MENNECY

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Commune de MENNECY

EXERCICE 2008

Service des Finances

17 SEP. 2008

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, ou produits portés sur le présent état, colonnes 5 à 8, en raison des motifs énoncés dans la colonne 11

Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

ETAT 2/08

| | Sommes non recouvrées |
|--------------------|-----------------------|
| Exercice 2003..... | 0,00 € |
| Exercice 2004..... | 0,00 € |
| Exercice 2005..... | 0,00 € |
| Exercice 2006..... | 210,64 € |
| Exercice 2007..... | 0,00 € |
| Exercice 2008..... | 664,56 € |
| TOTAUX | 875,20 € |

A MenneCY, le 31/12/2008

Comptable
TRESORERIE DE MENNECY
Rue du Champoreux - B.P. 38
91547 MENNECY Cedex
Tél. 64.57.08.47
Fax 64.57.12.85

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
D.R.C.L.
CONTROLE DE LEGALITE
- 6 NOV. 2009
ARRIVEE

DECISION

Vu l'état et les avis d'autre part:
Il est accordé décharge au Comptable des sommes détaillées au présent état, ci-dessus
lesquelles s'élèvent a:.....F

A MenneCY, le.....19

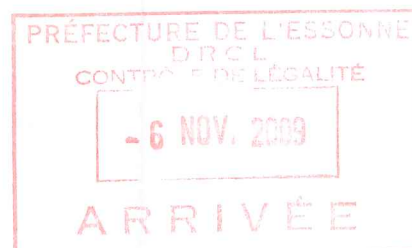
L'Ordonnateur

BUDGET PRINCIPAL 2009

VILLE DE MENNECY

LISTE DES CESSIONS DE MATERIELS ROULANTS

| MARQUE | MODELE | GENRE | ENERGIE | DATE 1 ^{ère} MISE EN CIRCULATION | IMMAT. | MONTANT DE LA CESSION |
|---------|---------|--------------------------------|---------|-------------------------------------------------|------------|--------------------------------|
| RENAULT | TRAFIC | CAMIONNETTE 8CV | DIESEL | 21/11/1991 | 910 ASN 91 | 100,00€ |
| FORD | TRANSIT | CAMIONNETTE 10CV | DIESEL | 13/01/1993 | 566 AZV 91 | 100,00€ |
| FORD | TRANSIT | CAMIONNETTE 10CV | DIESEL | 09/01/1992 | 641 ATG 91 | 100,00€ |
| RENAULT | SUPER5 | VEHICULE PARTICULIER 4CV | ESSENCE | 23/03/1988 | 4000 ZP 91 | 100,00€ |



**DELIBERATION EXPRESSE PORTANT IMPUTATION EN SECTION
D'INVESTISSEMENT DE BIENS MEUBLES ACQUIS EN LOT**



LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21 et L 3221-2 et L4231-2 ;

VU la délibération cadre annuelle du 28 janvier 2009 fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement ;

CONSIDERANT la nécessité d'inclure dans le cadre des dépenses d'investissement certaines acquisitions, notamment celles en lots dont le caractère de durabilité est avéré,

CONSIDERANT la nécessité d'adopter une délibération expresse pour l'acquisition d'un lot complet de 10 valises PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté), d'une valeur totale de 2.000,00€, indispensables aux structures scolaires,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2009,

APRES DELIBERATION

DECIDE d'inclure l'acquisition du lot complet de 10 valises PPMS dans le cadre des dépenses d'investissement,

AUTORISE son inscription en section d'investissement, Chapitre 21, Article 2188, fonction 20,

DIT que la dépense inscrite fera droit d'éligibilité au FCTVA,

DIT que les crédits correspondant à cette acquisition sont prévus sur l'exercice en cours au Budget Principal.

Le Maire,
Xavier DUGOIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

**ACTUALISATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DE RESTAURATION
DU GROUPE SCOLAIRE DE LA JEANNOTTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 22 Mai 2008, relative à la tarification des services municipaux.

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tarif de location de la salle de restauration du groupe scolaire de la Jeannotte,

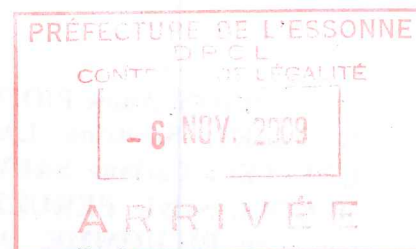
VU l'avis de la commission des finances en date du 28 octobre 2009,

APRES DELIBERATION

FIXE le tarif de location de la salle de restauration du groupe scolaire de la Jeannotte comme suit :

Tarif de location : 200€ (associations Menneçoises et personnel communal), sans condition de caution.

Ce tarif actualisé est applicable à compter du 5 novembre 2009.



Le Maire,
Xavier DUGOIN

ADOPTE A LA MAJORITE

**POUR : 27
CONTRE : 6
ABSTENTIONS : 0
ABSENT : 0**

protocole fin de mission ds dossier archivé

**PROTOCOLE DE FIN DE MISSION AVEC ARRÊTE PREVISIONNEL DES
COMPTES 2009 : ZAC MONTVRAIN1 / ESSONNE AMENAGEMENT**



LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales et l'article L 2121-29,

VU la délibération du 25 avril 1991 créant la ZAC de Montvrain,

VU le contrat de concession initial passé entre la commune et SEMESSONNE, devenue depuis Essonne Aménagement, renouvelé en 1998 et prolongé par avenant depuis 2001,

VU le protocole de fin de mission ainsi que l'arrêté prévisionnel des comptes 2009 dressés par Essonne Aménagement,

VU l'avis de la Commission des Finances du 28 octobre 2009,

CONSIDERANT l'intérêt par la Commune de valider le protocole de fin de mission, ainsi que de procéder à l'arrêté prévisionnel des comptes 2009,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le protocole de fin de mission ainsi que l'arrêté prévisionnel des comptes 2009, ci annexés, concernant la ZAC de Montvrain1 dressés par Essonne Aménagement.

Le Maire,
Xavier DUGOIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0.

OBJET : PASSATION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE (SNI) POUR LA GESTION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE MENNECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1311-2 et suivants,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.3112-1,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2009 approuvant le renouvellement du bail d'immeuble au profit de l'Etat concernant les huit logements de la Gendarmerie de Mennecy,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2009 approuvant l'avenant n°1 au bail d'immeuble au profit de l'Etat concernant la Brigade et les onze appartements de la Gendarmerie de Mennecy,

VU l'avis de la Brigade domaniale,

VU l'avis de la Commission Urbanisme - Travaux - Environnement en date du 11 septembre 2009,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2009,

CONSIDERANT que la Commune peut confier à la SNI la gestion de la caserne de Gendarmerie de Mennecy,

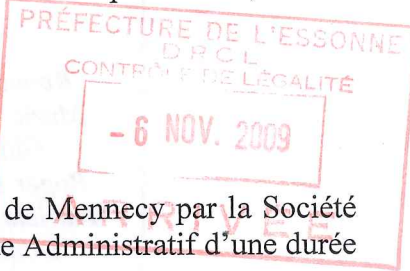
CONSIDERANT que la Commune désire entretenir de façon pérenne son patrimoine,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la reprise en gestion de la caserne de gendarmerie de Mennecy par la Société Nationale Immobilière (SNI) sous forme d'une Bail Emphytéotique Administratif d'une durée de 50 ans avec le versement d'une soulte de 1 290 000 euros.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce bail.



ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 6
ABSTENTIONS : 0
ABSENT : 0

Le Maire,
Xavier DUGOIN.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Xavier DUGOIN'.

OBJET : PASSATION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA SAS EXTERIMMO POUR LA TRESORERIE MENNECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1311-2 et suivants,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.3112-1,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2002 approuvant le renouvellement du bail d'immeuble au profit de l'Etat concernant la Trésorerie de Mennecy,

VU l'avis de la Brigade domaniale,

VU l'avis de la Commission Urbanisme - Travaux - Environnement en date du 11 septembre 2009,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2009,

CONSIDERANT que la Commune peut confier à la SAS EXTERIMMO, la gestion de la Trésorerie de Mennecy,

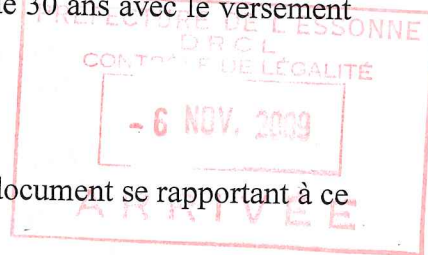
CONSIDERANT que la Commune désire entretenir de façon pérenne son patrimoine,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la reprise en gestion de la Trésorerie de Mennecy par la SAS EXTERIMMO sous forme d'une Bail Emphytéotique Administratif d'une durée de 30 ans avec le versement d'une soulte de 200 000 euros.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce bail.



Le Maire,
Xavier DUGOIN.

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 6
ABSTENTIONS : 0
ABSENT : 0

GROUPE SCOLAIRE LES MYRTILLES A MENNECY**ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX**

| LOT | Estimation (euros) H.T. |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Démolition Gros Œuvre Etanchéité | 950 000 |
| Cloisonnement | 85 000 |
| Menuiseries extérieures – isolation façades | 950 000 |
| Menuiseries intérieures – serrurerie | 215 000 |
| Revêtement de sol – peinture | 412 000 |
| Faux-plafond | 133 000 |
| Electricité courants forts et faibles | 466 500 |
| Chauffage – Ventilation | 330 000 |
| Plomberie – Equipements sanitaires | 165 500 |
| Ascenseurs | 35 000 |
| V.R.D. | 600 000 |
| Bâtiments démontables | 190 000 |
| Désamiantage et déplombage | 400 000 |
| Coût Maîtrise d'œuvre | 443 880 |
| Frais annexe maîtrise d'ouvrage (géomètre, bureau de contrôle) | 18 000 |
| Total Opération Hors Taxes | 5 393 880 |

DELIBERATION

OBJET : TARIFICATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la rémunération des agents recenseurs,

VU l'avis de la commission des finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- | | |
|-----------------------------------------|-------------|
| - BULLETIN INDIVIDUEL (unité) : | 0,85 euro |
| - FEUILLE DE LOGEMENT (unité) : | 0,85 euro |
| - DOSSIER D'IMMEUBLE COLLECTIF (unité): | 4,15 euros |
| - SEANCE DE FORMATION : | 26,00 euros |
| - TOURNEE DE RECONNAISSANCE : | 62,00 euros |
| - FRAIS DE MISSION FORFAITAIRE : | 52,00 euros |

DIT que les agents recenseurs seront rémunérés au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collectés.

DIT que les dépenses inhérentes au recensement partiel seront prévues au budget communal.



Xavier DUGOIN,
Maire.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

Rapport de dossier archivé

OBJET : BILAN d'EXPLOITATION et RAPPORT D'ACTIVITE 2008 sur le PRIX et la QUALITE du SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT - SIARCE (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET DE RESTAURATION DE COURS D'EAU)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son Article L.2224.5 par lequel le Maire présente au Conseil Municipal les rapports sur les prix et la qualité des services publics d'assainissement,

VU le Décret n°95 635 du 6 Mai 1995 relatif à ces mêmes rapports annuels et précisant les indicateurs techniques et financiers qui doivent être pris en compte,

CONSIDERANT le bilan d'exploitation et le rapport d'activité 2008 présentés par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement assuré par le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau), à annexer à la présente délibération,

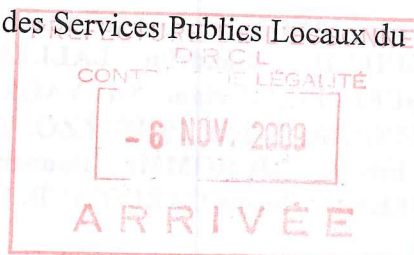
Ont été portés à la connaissance de la Commission Urbanisme-Travaux du 23 octobre 2009 le bilan d'exploitation et le rapport d'activité 2008,

A été porté à la connaissance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 octobre 2009, pour information, le rapport d'activité 2008,

APRES DELIBERATION,

PREND ACTE du bilan d'exploitation et du rapport d'activité 2008 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement assurés par le SIARCE,

DIT que la présente délibération, le bilan et le rapport qui lui sont annexés feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public conformément à l'Article 5 du Décret n° 95 635 du 6 mai 1995.



Xavier DUGOIN,
Maire.

Rapports de dossier archivé

OBJET : RAPPORTS ANNUELS 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - S.E.E. (SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son Article L.2224.5 par lequel le Maire présente au Conseil Municipal les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

VU le Décret n° 95 635 du 6 mai 1995 relatif à ces mêmes rapports annuels et précisant les indicateurs techniques et financiers qui doivent être pris en compte,

CONSIDERANT les rapports annuels 2008 présentés par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement exploités par la S.E.E. (Société des Eaux de l'Essonne), à annexer à la présente délibération,

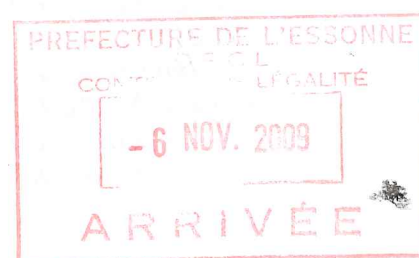
Ont été portés à la connaissance de la Commission Urbanisme-Travaux du 23 octobre 2009,

Ont été portés à la connaissance de la Commission Consultative des Services Publics locaux du 27 octobre 2009,

APRES DELIBERATION,

PREND ACTE des rapports annuels 2008 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement exploités par la S.E.E.,

DIT que la présente délibération et les rapports qui lui sont annexés feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public conformément à l'Article 5 du Décret n° 95 635 du 6 mai 1995.



Xavier DUGOIN,
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Xavier Dugoin", written over the printed name.

Rapport de dossier archivé

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ - SIERME (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LA REGION DE MENNECY ET DE SES ENVIRONS).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son Article L.2224.5 par lequel le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'électricité et du gaz,

VU le Décret n° 95 635 du 6 mai 1995 relatif à ce même rapport d'activité et précisant les indicateurs techniques et financiers qui doivent être pris en compte,

CONSIDERANT le rapport d'activité 2008 présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public de l'électricité et du gaz exploité par le SIERME (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région de Mennecy et de ses Environs), à annexer à la présente délibération,

A été porté à la connaissance de la Commission Urbanisme-Travaux du 23 octobre 2009,

A été porté à la connaissance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 octobre 2009 (pour information),

APRES DELIBERATION,

PREND ACTE du rapport d'activité 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'électricité et du gaz par le SIERME,

DIT que la présente délibération et le rapport qui lui est annexé feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public conformément à l'Article 5 du Décret n° 95 635 du 6 mai 1995.



Xavier DUGOIN,
Maire

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
L'AMELIORATION ET L'ENTRETIEN DES
FOSSES ET VIDANGES, DRAINAGE ET
L'IRRIGATION DE LA REGION DE
MENNECY



RAPPORT D'ACTIVITES 2008

DELIBERATION

OBJET : AFFECTATION DES OUVRAGES AYANT FAIT L'OBJET DU DESHERBAGE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 21 22-22 et L 2122-23,

Considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et que la bibliothèque est confrontée à des problèmes d'encombrement et d'organisation,

Considérant que l'opération de désherbage menée cet été avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne s'est achevée,

Après délibération,

Acte de la fin de l'opération de désherbage au sein de la bibliothèque Madeleine de l'Aubespine ayant abouti au recyclage d'ouvrages pour partie et redistribution dans les écoles de la Ville pour l'autre partie.

Accepte l'affectation des ouvrages concernés par le désherbage tel qu'énoncé ci-dessus.

**Le Maire
Xavier DUGOIN**



ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0**

DELIBERATION

OBJET :

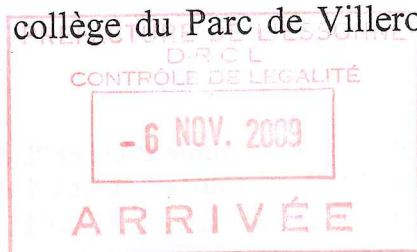
**AVENANT CONVENTION VILLE DE MENNECY / COLLEGE DU
PARC DE VILLEROY**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le convention adoptée en septembre 2007 entre la ville de Mennecy et le collège du Parc de Villeroy portant sur la mise à disposition par la commune d'installations sportives pour le collège.

Vu l'avis de la commission des finances, en date du 28 octobre 2009.

Considérant la proposition financière faite par le collège du Parc de Villeroy pour l'année civile 2009.



APRES DELIBERATION

ACCEPTE ladite proposition fixant la participation du collège du Parc de Villeroy à 37 240 Euros pour l'année civile 2009.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Dit que les recettes sont inscrites au budget primitif de 2009

Le Maire

Xavier Dugoin

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Xavier Dugoin", written over a horizontal line.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

CONVENTION VILLE DE MENNECY/LYCEE MARIE LAURENCIN**Avenant n° 2/09**

Vu la convention en date du mois de septembre 2007, entre le Conseil Régional de l'Île France, la Commune de Mennechy et le Lycée Marie Laurencin portant mise à disposition par la commune de Mennechy d'installations sportives pour le Lycée Marie Laurencin sis à Mennechy.

Vu l'article n°4 de la dite convention portant modalités financières.

Considérant qu'il convient de ce fait de fixer la participation du Lycée Marie Laurencin pour l'année civile 2009.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : La contribution financière qui sera versée par le Lycée Marie Laurencin s'élève à : 5 949,55 €uros

Article 2 : Le Lycée Marie Laurencin s'engage à verser cette somme au vu du titre de recettes émis par la Ville.

Article 3 : Le Service des Sports attribue en supplément des autres structures, le gymnase André Violette.


Fait à Mennechy, le 07 octobre 2009

Le Maire,


VILLE DE MENNECY
Xavier DUJGOIN

Le Proviseur du Lycée Marie Laurencin

Jean Paul LAVAL


LYCEE MARIE LAURENCIN
PROVISEUR
91542 MENNECY

Convention de dossier archive

OBJET :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE MENNECY DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES A L'UNIVERSITE D'EVRY ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2121-29,

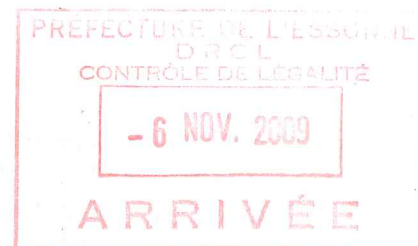
Vu la commission de finances du 28 octobre 2009.

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant les intérêts des deux parties dans cette mise à disposition, ceci depuis plusieurs années,

APRES DELIBERATION

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la présente convention entre la commune de Mennecy et l'Université d'Evry.



Le Maire

Xavier Dugoin

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

**CREATIONS DE 6 POSTES A TEMPS NON COMPLET
D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ème} CLASSE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir la création de 6 postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet dont 4 postes à raison de 4 heures hebdomadaires, et 2 à raison 5 heures hebdomadaires, à compter du 9 novembre 2009,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 octobre 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de procéder à la création des postes suivants :

4 POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET – 4 heures hebdomadaires à compter du 9 novembre 2009.

2 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET – 5 heures hebdomadaires à compter du 9 novembre 2009.

DIT que les dépenses inhérentes à ces créations sont prévues au budget communal.

**Xavier DUGOIN,
Maire.**

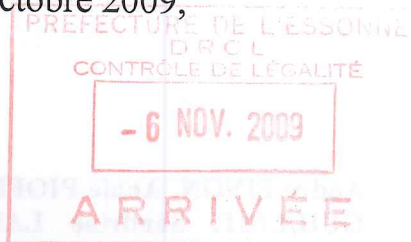
ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0



Note d'orientation de dossier archive

DELIBERATION

OBJET : APPROBATION DE LA NOTE D'ORIENTATION EN MATIERE DE POLITIQUE FORMATION 2010/2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le protocole du 21 novembre 2006 servant de base à la réforme de la fonction publique territoriale,

Vu la loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique territoriale,

Vu la loi relative à la réforme de la fonction publique territoriale en date du 19 février 2007,

Vu le décret d'application du 26 décembre 2007,

Considérant l'évolution considérable en matière de législation et la nécessité de rédiger la note d'orientation sur la politique de formation

Considérant l'intérêt de valider une politique d'orientation en matière de formation pour le mandat soit 2010/2014,

APRES DELIBERATION,

AUTORISE Monsieur Le Maire à faire appliquer les orientations politiques déclinées dans la note d'orientation par le biais du plan de formation révisé annuellement et du règlement formation à destination des agents.



Le Maire,
Xavier DUGOIN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

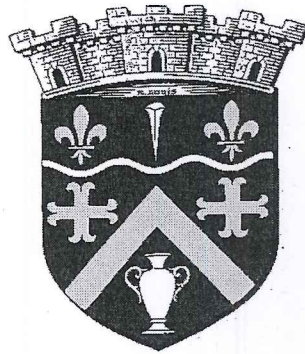
POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2009

L'appel étant fait et le secrétaire de séance désigné (Mme Sandrine Lallement-Leroty), la séance est ouverte et débute par la lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Xavier DUGOIN : « Nous allons démarrer un Conseil Municipal qui est un petit peu plus court que d'habitude puisque nous avons 19 points. J'en ai profité pour qu'à l'issue du Conseil Municipal et c'est à cette fin qu'il y a des tableaux qui ont été préparés, à l'architecte qui a été retenu pour la réhabilitation du groupe scolaire Les Myrtilles de bien vouloir venir pour présenter le projet. Nous le ferons hors séance puisque cela n'a pas été mis à l'ordre du jour. Tous les collègues qui veulent rester seront les bienvenus. Je lui ai demandé de venir vers 19h00, 19h15. Ce devrait être l'heure à laquelle nous aurons terminé nos travaux. Avant de démarrer, je souhaite remercier notre collègue Brigitte PASQUES qui nous a quittés et m'a envoyé une très gentille lettre me disant qu'ayant déménagé depuis le 1^{er} juillet 2009, elle est maintenant dans le Loiret. Cela lui est devenu difficile d'assumer son mandat et ses obligations de conseiller municipal. Je voudrais au nom du Conseil la remercier pour son travail actif et sa présence dans les commissions et dans le Conseil. Dans la logique du genre, je souhaite la bienvenue au suivant de liste, tel est le principe, on ne meurt jamais en terme de conseillers municipaux, on est toujours remplacé à concurrence de l'épuisement de la liste. Je souhaite la bienvenue à Damien MARILLER dont je pensais qu'il allait être le benjamin mais je crois que ce n'est pas lui. C'est Alice SEBBAG qui est la benjamine mais vous ne devez pas être bien loin l'un de l'autre à mon avis. Bienvenue à lui au sein de notre conseil. Nous allons démarrer par des grands classiques. »

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire

Xavier DUGOIN : « On vous a donné en lecture le rapport d'activités de la CCVE ; un bilan synthétique sur les journées de prévention et sécurité pour la jeunesse qui a été commis par Romain BOSSARD. Voilà pour le préambule. »

I. ADMINISTRATION GENERALE **Rapporteur : Xavier DUGOIN**

1) Remplacement d'un conseiller municipal dans les commissions

Xavier DUGOIN : « C'est tout à fait en liaison avec le 1^{er} point parce que bien évidemment notre collègue est là pour travailler et cela se manifeste par des présences actives dans les commissions. Il est proposé de remplacer Madame Brigitte PASQUES par Monsieur Damien MARILLER au sein des commissions. Ceci étant, je vais vous donner la parole parce que vous allez me dire que vous pouvez faire des glissements à votre convenance. »

Christian RICHOMME : « Pour une compréhension collective, je vais prendre dans l'ordre qui est proposé dans la délibération. En remplacement de Madame Brigitte PASQUES à la commission Vie Scolaire, Jumelage, ce sera Madame Alice SEBBAG »

Xavier DUGOIN : « Je demande au secrétariat de la séance de noter puis on fera le vote sur vos propositions. »

Christian RICHOMME : « En remplacement à la commission Petite Enfance, Affaires Scolaires, Personnes Agées, ce sera Monsieur GUEZO. Pour la Caisse des Ecoles, ce sera Monsieur MARILLER. Conseil d'administration du lycée : Monsieur MARILLER. Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées : Monsieur MARILLER. »

Nous demandons une permutation au sein de la commission de délégation de services publics locaux entre Madame SEBBAG et Monsieur MARILLER. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

2 Versement de l'indemnité à un Adjoint au Maire et Modification dans la répartition de l'enveloppe dédiée aux conseillers municipaux délégués

Xavier DUGOIN : « Il s'agit du versement de l'indemnité à un adjoint au Maire et d'une modification dans la répartition de l'enveloppe dédiée aux conseillers municipaux délégués. En l'espèce, il s'agit de notre collègue Jean FERET qui ne prenait pas son indemnité sur les bases qui avaient été votées jusqu'à maintenant et qui a souhaité la prendre ce qui est logique. C'est également le passage d'un conseiller municipal délégué qui était dans la catégorie des conseillers municipaux délégués simples qui passent la catégorie des conseillers municipaux délégués avec astreinte, c'est notre collègue Gilles BRANDON, à qui j'ai donné une délégation dont je vous donne le libellé : Ordures Ménagères et Déchets, Espaces Verts Communaux, Tags et Graffitis, Balayage et Nettoyage de la Ville, Signalétique et Mobilier Urbain. Cela reste dans le cadre de l'enveloppe légale des indemnités à verser aux élus dans la strate de commune dans laquelle nous nous trouvons c'est-à-dire entre 10 000 et 20 000. Je soumetts au vote cette délibération. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

| | | |
|-------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 27 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie |
|-------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | | |
|------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, , Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 6 | Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD |
| ABSENT | 0 | |

II FINANCES – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN

3 Décision Modificative n° 3 Budget de la Ville

Jean-Philippe DUGOIN : « Il me revient de vous présenter la décision modificative n°3 au budget primitif 2009 de la commune de Mennecy qui concerne essentiellement des régulations d'amortissement dont les explications vous ont été fournies. Est-ce qu'il y a des questions ? » (pas de questions)

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité

| | | |
|------------|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 25 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN |
| CONTRE | 6 | Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD |
| ABSTENTION | 2 | Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| ABSENT | 0 | |

4 Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Jean-Philippe DUGOIN : « Il s'agit à la demande de la trésorière de Mennecy d'une admission en non valeur de créance irrécouvrable. Y a-t-il des questions ? » (pas de questions)

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité

| | | |
|--|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ |
|--|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | | |
|-------------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

5 Mise en réforme à titre onéreux avec sortie d'inventaire : Matériels roulants

Jean-Philippe DUGOIN : « En l'espèce, il s'agit de 4 véhicules de la ville qui datent de 88, 91, 92, 93 qui ne sont plus côtés à l'argus et que des agents municipaux souhaitent pouvoir racheter pour un montant de 100 euros. Y a-t-il des questions ? » (pas de questions)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

6 Délibération expresse portant imputation en section d'investissement de biens meubles acquis en lot

Jean-Philippe DUGOIN : « Il s'agit de pouvoir passer en investissement l'ensemble des achats de valises pour les PPMS plutôt que de les passer en fonctionnement, délibération qui a été prise à la demande de la Trésorerie. Y a-t-il des questions ? » (pas de questions)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

7 Actualisation du tarif de location de la salle de restaurant du groupe scolaire de la Jeannotte

Jean-Philippe DUGOIN : « Tout est dit dans le libellé de la délibération, avez-vous des questions ? »

Christian RICHOMME : « Je réitère la question que je vous aie posée en commission. Pourquoi passez-vous de 150 euros à 200 euros. Vous ne m'avez pas donné la raison. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Cela me semble évident. C'est tout simplement pour assurer une bonne gestion des dépenses et des recettes communales. Je passe au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

| | | |
|-------------------|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 27 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, , Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 6 | Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

8 Protocole de fin de mission avec arrêté prévisionnel des comptes 2009 concernant la ZAC de Montvrain I produits par Essonne Aménagement

Jean-Philippe DUGOIN : « Je tiens à remercier Alain LE QUELLEC qui a fait un très gros travail sur ce dossier. Protocole de fin de mission avec arrêté prévisionnel des comptes 2009 concernant la ZAC Montvrain I produits par Essonne Aménagement. Nous allons clôturer cette ZAC qui nous laisse percevoir un bilan de 270 000 euros environ, bilan positif en faveur de la commune. Y a-t-il des questions ? »

Christian RICHOMME : « Les 270 000 euros sont mis en recette sur le budget 2009 ? »

Jean-Philippe DUGOIN : « Ils sont inclus en recette dans le budget 2009. Je mets aux voix »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

9 Passation d'un Bail Emphytéotique Administratif avec la Société Nationale Immobilière pour la gestion de la caserne de gendarmerie de Mennecy

Jean-Philippe DUGOIN : « La délibération porte sur la passation d'un bail emphytéotique administratif avec la SNI, Société Nationale Immobilière pour la gestion de la caserne de gendarmerie de Mennecy. La délibération suivante ayant le même objet, concerne la Trésorerie de Mennecy. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur RICHOMME, je vous vois bouillir. »

Christian RICHOMME : « Non, je ne boue pas même si le sujet est chaud, il demande beaucoup de sang froid. Vous avez décidé de mettre la caserne de gendarmerie et la trésorerie en bail et cela nous pose de gros problèmes. On est sur la même pratique que le Gouvernement qui dit que les autoroutes coûtent trop chères et donc qu'il faut les céder à des entreprises privées. On voit bien aujourd'hui que ces entreprises sont très rentables. Je devance un argumentaire que vous n'avez pas utilisé en présentation et que vous allez utiliser sûrement après mon intervention qui est de nous faire remarquer l'état de la gendarmerie et de la trésorerie, cela demande énormément de travaux de rénovation, la commune n'est pas en

capacité de gérer de tels équipements. Je vous réponds faux. Les équipements ne sont pas en tel état d'insalubrité. Qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage. La commune est en capacité de gérer ces deux équipements. Si on revient au sous, parce qu'il s'agit tout simplement de cela. On est en train aujourd'hui d'essayer de récupérer rapidement de l'argent. On est en train de mettre en aménagement cette gendarmerie pour presque 1 300 000 euros et pour la Trésorerie 200 000 euros. Chacun peut faire le même exercice parce qu'il y a un dossier et c'est facile à lire. C'est un copier coller l'un de l'autre. Les conventions sont les mêmes, il n'y a que les sommes, les lieux, les adresses et les bailleurs qui changent. 1^{er} calcul mathématique : la commune va récupérer avec cette délibération 1 300 000 euros tout de suite. En échange, pendant 50 ans, on s'engage pour longtemps, on fait une croix sur les revenus que percevait la commune par rapport à la gendarmerie. Quels sont ces revenus ? La gendarmerie rapportait chaque année un loyer de 180 000 euros. 180 000 euros était rentrés dans les caisses de la commune pendant 50 ans. Si on fait le calcul des revenus sur 50 ans, on ne tient pas compte des travaux et des charges. Je mets un coefficient correcteur de 50 %. C'est un calcul à la louche. 50 % du loyer perçu pendant 50 ans, cela vous fait 9 millions. Là où nous allons récupérer 1,3 millions. Sur 50 ans, on perd 9 millions ; même si sur les 9 millions, il y a 1.3 millions qui sont déduits. Cela vous fait l'école des Myrtilles gratuite. A vu de nez, c'est 6,6 millions TTC. Là s'envolent 7 millions de notre budget. Même calcul pour la Trésorerie Municipale. C'est à peu près 3 200 euros de revenus par mois. C'est 38 000 euros de revenus par an pour la commune. Là on fait une croix sur ces revenus, au lieu de récupérer 38 000 euros par an et au lieu de récupérer 38 000 euros sur 30 ans, ce qui fait 800 000 euros, on vend pour récupérer 200 000 euros. Il y a 600 000 euros de perdus. Pour être taquin, c'est presque le terrain de foot synthétique. Là encore, schématiquement, ce que vous faites comme opération, c'est récupérer de l'argent tout de suite, faire perdre à la commune sur 30 ans ou sur 50 ans, nous engager et ensuite faire perdre des équipements collectifs pour la commune. Dernière chose, je reviens sur les travaux. J'entends bien qu'il y a des travaux à faire sur 30 ans et sur 50 ans mais quand on signe une convention telle qu'elle nous est présentée, on demande à celui qui va prendre le bail, quel type de travaux il s'engage à faire. Quand on lit les documents, il n'y a aucun engagement sur les travaux. Comme ce sont des bâtiments municipaux, j'aimerais bien qu'on oblige le bailleur à faire des travaux dans le temps, que l'on précise dans la convention quels types de travaux doivent être faits, qu'il y ait une obligation pour le bailleur de faire ces travaux. Si on récupère les bâtiments dans 30 à 50 ans, il faudrait qu'ils soient dans un meilleur état vu qu'on a perdu énormément d'argent dessus. Dans cette convention, non seulement on ne dit pas de quelle nature sont les travaux, mais de plus il y a une petite phrase : si les travaux coûtent chers ; le bailleur renégociera le contrat avec la commune. C'est gagnant-gagnant pour le bailleur et perdant-perdant pour la commune. Nous dire que l'on n'est pas en capacité de gérer cela, on est face à deux bâtiments qui vont être pris par des bailleurs qui vont faire énormément d'argent. Ce n'est pas une opération difficile. Ils vont faire de l'argent au détriment de la commune. Je trouve cela dommageable pour la commune et c'est pour cela que l'on votera contre sur ces deux délibérations. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Vous voterez contre, c'est votre choix. Je vous rassure, on n'accuse pas notre chien d'avoir la rage et encore moins les gendarmes de Mennecy. Même si ils sont dans des locaux qui ne sont pas bons, ils n'ont pas la rage. Vous dites on vend. C'est faux, un BEA ce n'est pas une vente, c'est une mise en gestion. Une chose me gêne dans votre discours, les mots ont leur importance, on ne vend pas, on confie la gestion. Ce sont deux choses complètement différentes. Il y a des biens qu'on peut être amenés à vendre, nous en avons vendu certains. Nous en vendrons d'autres. Parallèlement, nous pourrions être amenés à en racheter, c'est la vie d'une commune. C'est la gestion foncière des biens de la commune.

capacité de gérer de tels équipements. Je vous réponds faux. Les équipements ne sont pas en tel état d'insalubrité. Qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage. La commune est en capacité de gérer ces deux équipements. Si on revient au sous, parce qu'il s'agit tout simplement de cela. On est en train aujourd'hui d'essayer de récupérer rapidement de l'argent. On est en train de mettre en aménagement cette gendarmerie pour presque 1 300 000 euros et pour la Trésorerie 200 000 euros. Chacun peut faire le même exercice parce qu'il y a un dossier et c'est facile à lire. C'est un copier coller l'un de l'autre. Les conventions sont les mêmes, il n'y a que les sommes, les lieux, les adresses et les bailleurs qui changent. 1^{er} calcul mathématique : la commune va récupérer avec cette délibération 1 300 000 euros tout de suite. En échange, pendant 50 ans, on s'engage pour longtemps, on fait une croix sur les revenus que percevait la commune par rapport à la gendarmerie. Quels sont ces revenus ? La gendarmerie rapportait chaque année un loyer de 180 000 euros. 180 000 euros était rentrés dans les caisses de la commune pendant 50 ans. Si on fait le calcul des revenus sur 50 ans, on ne tient pas compte des travaux et des charges. Je mets un coefficient correcteur de 50 %. C'est un calcul à la louche. 50 % du loyer perçu pendant 50 ans, cela vous fait 9 millions. Là où nous allons récupérer 1,3 millions. Sur 50 ans, on perd 9 millions ; même si sur les 9 millions, il y a 1.3 millions qui sont déduits. Cela vous fait l'école des Myrtilles gratuite. A vu de nez, c'est 6,6 millions TTC. Là s'envolent 7 millions de notre budget. Même calcul pour la Trésorerie Municipale. C'est à peu près 3 200 euros de revenus par mois. C'est 38 000 euros de revenus par an pour la commune. Là on fait une croix sur ces revenus, au lieu de récupérer 38 000 euros par an et au lieu de récupérer 38 000 euros sur 30 ans, ce qui fait 800 000 euros, on vend pour récupérer 200 000 euros. Il y a 600 000 euros de perdus. Pour être taquin, c'est presque le terrain de foot synthétique. Là encore, schématiquement, ce que vous faites comme opération, c'est récupérer de l'argent tout de suite, faire perdre à la commune sur 30 ans ou sur 50 ans, nous engager et ensuite faire perdre des équipements collectifs pour la commune. Dernière chose, je reviens sur les travaux. J'entends bien qu'il y a des travaux à faire sur 30 ans et sur 50 ans mais quand on signe une convention telle qu'elle nous est présentée, on demande à celui qui va prendre le bail, quel type de travaux il s'engage à faire. Quand on lit les documents, il n'y a aucun engagement sur les travaux. Comme ce sont des bâtiments municipaux, j'aimerais bien qu'on oblige le bailleur à faire des travaux dans le temps, que l'on précise dans la convention quels types de travaux doivent être faits, qu'il y ait une obligation pour le bailleur de faire ces travaux. Si on récupère les bâtiments dans 30 à 50 ans, il faudrait qu'ils soient dans un meilleur état vu qu'on a perdu énormément d'argent dessus. Dans cette convention, non seulement on ne dit pas de quelle nature sont les travaux, mais de plus il y a une petite phrase : si les travaux coutent chers ; le bailleur renégociera le contrat avec la commune. C'est gagnant-gagnant pour le bailleur et perdant-perdant pour la commune. Nous dire que l'on n'est pas en capacité de gérer cela, on est face à deux bâtiments qui vont être pris par des bailleurs qui vont faire énormément d'argent. Ce n'est pas une opération difficile. Ils vont faire de l'argent au détriment de la commune. Je trouve cela dommageable pour la commune et c'est pour cela que l'on votera contre sur ces deux délibérations. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Vous voterez contre, c'est votre choix. Je vous rassure, on n'accuse pas notre chien d'avoir la rage et encore moins les gendarmes de Mennecy. Même si ils sont dans des locaux qui ne sont pas bons, ils n'ont pas la rage. Vous dites on vend. C'est faux, un BEA ce n'est pas une vente, c'est une mise en gestion. Une chose me gêne dans votre discours, les mots ont leur importance, on ne vend pas, on confie la gestion. Ce sont deux choses complètement différentes. Il y a des biens qu'on peut être amenés à vendre, nous en avons vendu certains. Nous en vendrons d'autres. Parallèlement, nous pourrions être amenés à racheter, c'est la vie d'une commune. C'est la gestion foncière des biens de la commune.

Là, il ne s'agit pas d'une vente. J'aimerais que l'on essaye de parler des choses sans sémantiquement les transformer. Je sais que cela peut être amusant mais ce n'est pas l'objectif. Vous nous dites la commune devrait gérer elle-même, on brade le patrimoine, on gage l'avenir et on passe à côté de recettes. Ce que je constate, c'est que la SNI, entreprise publique qui est une filiale de la caisse des dépôts et consignations procède à ce type d'opérations absolument partout en France que ce soit avec des départements, des intercommunalités, des communes, qu'elles soient de gauche ou de droite. Si c'était quelque chose qui était si inintéressant que cela, je pense que nous serions les seuls à le faire. Concernant les seules gendarmeries sans parler des casernes de pompiers, la SNI actuellement, a repris en gestion du parc immobilier dans 28 départements représentant 487 casernes de gendarmerie en France, 20 casernes communales qui sont louées à la gendarmerie, est en instance de reprise sur 14 autres casernes communales. On est à plus de 520 équipements de ce type qui ont été repris par la SNI. Je pense que ces 520 équipements qui étaient gérés par des élus qui n'avaient aucun souci de l'avenir et qui étaient prêts à brader leur patrimoine. Quand on prend un effet de loupe. Je constate quand Essonne, il y a 4 casernes du parc immobilier du Conseil Général de l'Essonne qui ont été reprises. Il s'agit de Ballancourt, Egly, Etampes et Soisy sur Seine. Il y a des accords donnés à Mennecy mais également à Milly la Foret, et des discussions en cours à Brunoy, Angerville, Gif sur Yvette et Méréville. Je pense que nous gérons très mal les choses mais que visiblement nous ne sommes pas les seuls. Je pense que si un système était aussi mauvais que cela, nous ne serions pas aussi nombreux à le faire. Ensuite vous nous faites votre calcul, que vous indiquez vous-même comme étant à la louche, schématiquement. Moi je dirais presque caricaturalement. Ce que nous avons été amenés à faire, c'est de demander un avis au domaine, avis qui est officieux, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une vente que et nous ne sommes pas tenus de demander un avis au domaine, pas plus que les domaines sont tenus de nous remettre leur estimation. Concernant la caserne de gendarmerie, je vous cite l'avis des domaines. La valeur de la soulte peut être évaluée entre 941 000 euros, on est nettement au dessus et 1 389 000 euros. Effectivement, on aurait pu négocier quelques euros de plus. On est plutôt dans la fourchette haute ; la soulte proposée étant de 1 290 000 euros, l'opération est acceptable par la commune. Je vous cite l'avis des domaines qui vient d'être transmis. On est plutôt dans la fourchette haute. La soulte proposée étant de 1 290 000 euros. L'opération est acceptable par la commune. On n'est pas sur un calcul à la louche ou quelque chose qui est fait schématiquement mais sur un amortissement estimé par les domaines avec les dépenses d'un côté et les recettes de l'autre. Ce n'est pas quelque chose qui a été fait par les services municipaux. Enfin je vous rassure les travaux seront faits. D'ailleurs les travaux seront présentés aux gendarmes et au personnel qui travaille à la trésorerie de Mennecy par l'entreprise SNI qui sera retenue pour prendre en charge le bail emphytéotique administratif. Nous ne sommes pas dans une logique, contrairement à ce que vous voulez faire croire, dans une logique de boutiquier pour aller récupérer 1 300 000 euros pour boucler un budget qui est bouclé de manière saine puisque cette année, nous n'avons même pas eu besoin d'avoir recours à l'emprunt. Nous sommes dans une logique d'objectif, d'essayer de fournir rapidement aux agents qui travaillent à la Trésorerie et aux gendarmes qui travaillent dans cette caserne des conditions de travail dignes et acceptables. Effectivement, notre objectif là-dessus est que les choses se fassent. Vous avez fait votre explication de vote. Je vous remercie, je mets au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

| | |
|--|---------------------------------------------------|
| | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain |
|--|---------------------------------------------------|

| | | |
|-------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 27 | BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 6 | Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

10 Passation d'un Bail Emphytéotique Administratif avec la sas Exterimmo pour la Trésorerie de Mennecy

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

| | | |
|-------------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 27 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 6 | Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

Christian RICHOMME : « Les deux conventions que nous avons sont des versions temporaires, ce ne sont pas les définitives ? Pourquoi sont elles incluses dans la délibération ? »

Jean-Philippe DUGOIN : « Je ne comprends pas votre question ? »

Christian RICHOMME : « Les conventions qui nous sont présentées dans les deux délibérations caserne de gendarmerie et trésorerie sont des documents de travail, ce ne sont pas des documents définitifs. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Ce sont des documents provisoires jusqu'à ce que vous les acceptiez en Conseil Municipal. Ils n'ont pas été signés et ne seront pas signés si le Conseil Municipal n'avait pas été amené à donner son accord. Il s'agit que d'un projet tant que l'autorisation n'a pas été donnée au Maire. »

Christian RICHOMME : « Le vote, c'est pour donner l'autorisation au Maire de signer. Cela a été fait il y a quelques secondes. Le document qui nous a été présenté est un document Word avec des modifications. Ces modifications sont-elles à inclure dans le texte, c'est la question que je vous pose. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Le document qui vous a été présenté est le document définitif sous réserve de validation par le Conseil. »

Alice SEBBAG : « Je pense que Monsieur RICHOMME a raison sur ce point là. Si vous regardez dans la délibération, page 7 au n° 6.3 l'article sur le plomb, il y a un commentaire, à vérifier toutefois, parce que la convention risque de changer ? »

Xavier DUGOIN : « Elle risquait de changer s'il y avait eut des amendements en séance »

Alice SEBBAG : « Prenez la convention sur la gendarmerie, allez à la page 7 »

Xavier DUGOIN : « Vous êtes en train de nous embrouiller, le dossier a été voté »

Alice SEBBAG : « Je ne vous embrouille pas, je vous demande de vérifier. »

Xavier DUGOIN : « On vérifiera »

Jean-Philippe DUGOIN : « L'administration me dit. Aujourd'hui, nous votons sur ce principe. Si ce projet devait être amené à modifier en fonction du dernier diagnostic qui nous reste à fournir, effectivement, ce projet sera représenté sur les deux ou trois points qui peuvent être modifiés. »

Alice SEBBAG : « Vous êtes en train de nous expliquer que nous votons sur quelque chose qui n'est pas finalisé. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Nous votons sur un principe sur ce projet sauf à ce que nous ayons dans les diagnostics que nous attendons, quelques éléments qui viennent modifier des points de cette délibération auquel cas si les modifications substantielles, nous serons amenés à vous la représenter, ce qui nous donnera l'occasion de rediscuter une 2^{ème} fois de ce sujet autour de la table du Conseil. Je sais que vous en êtes friand et en plus vous êtes d'accord entre vous ce qui au sein d'un même groupe politique est préférable, c'est toujours sympathique. Vous voilà rassurés. »

12 Rémunération des agents recenseurs

Jean-Philippe DUGOIN : « C'est une délibération qui va revenir d'année en année puisqu'il s'agit de la délibération portant sur la rémunération des agents recenseurs » (pas de question)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

Adopté à l'Unanimité

| | | |
|-------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

11 Dotation Globale d'Equipement 2010

Jean-Philippe DUGOIN : « Il s'agit d'autoriser le Maire à faire une demande de dotation générale d'équipement pour 2010 concernant l'école des Myrtilles Y a-t-il des questions ? » (pas de question)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

III URBANISME- DEVELOPPEMENT DURABLE
Rapporteur Anne-Marie DOUGNIAUX

13 Approbation des rapports d'activités SIARCE, SIERME, SIPAEFVDI Région de Mennecey, SEE (eau potable et assainissement)

Anne-DOUGNIAUX : « Il s'agit de l'approbation des rapports d'activités SIARCE, SIERME, SIPAEFVDI Région de Mennecy, SEE »

Christian RICHOMME : « J'ai une question technique. Ces documents ont été présentés à la commission de consultation des services publics locaux il y a quelques jours. Nous avons un membre de notre groupe dans cette commission et qui n'a pas été convoqué. Cela nous pose un problème. On a eu l'information que la réunion s'était réunie mais on n'a pas pu y aller. Pour pouvoir y aller, il faut que l'on reçoive les invitations. Deuxième problème, je vous demanderai de bien vouloir publier comme la loi le prévoit, le rapport annuel sur la qualité de l'eau et de l'assainissement sur le site Internet de la commune. »

Xavier DUGOIN : « Je vais répondre sur le premier point, je vérifierai si ce que vous dites est exact. Ce n'est ni moi ni les élus qui envoient les convocations et qui les timbrent. On vérifiera auprès des collaborateurs de la ville. Je prends acte de votre demande. »

Christian RICHOMME : « Ce n'est plus la peine d'envoyer les courriers à Madame SEBBAG, c'est Monsieur MARILLER qui est membre maintenant de cette commission. »

Xavier DUGOIN : « Je rappelle que sur ces rapports, il s'agit juste d'un donner acte. La procédure est que le conseil donne acte à l'exécutif que je vous ai donné les rapports. Il n'y a pas de vote. »

Christian RICHOMME : « Vous allez publier ces rapports sur le site ? »

Xavier DUGOIN : « Je me tourne vers l'Adjointe qui va vous répondre. On n'a pas d'obligation particulière de le faire. Je n'ai aucune opposition de principe à ce qu'on communique et diffuse le plus possible dans la mesure où c'est faisable techniquement. Vous me demanderiez de l'envoyer dans toutes les boîtes aux lettres, je vous dirai que ce n'est pas possible. Si c'est possible, on le fera. »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « On mettra sur le site qu'ils sont consultables en Mairie. Les gens seront informés de la possibilité de les consulter directement en Mairie. »

Christian RICHOMME : « Madame DOUGNIAUX, vous êtes à l'environnement et au développement durable. Vous avez tous ces documents en PDF. Vous pouvez les mettre sur le site. Chaque menneçois peut éviter de se rendre aux heures d'ouverture et peut le consulter chez lui. »

Xavier DUGOIN : « Je prends acte de votre demande, on verra ce qui est techniquement possible de faire. Je vous dis quelle est la logique municipale, qui est la possibilité de donner à chacun de consulter tous les documents qui viennent ici. »

IV AFFAIRES CULTURELLES et SPORTS **Rapporteur Annie PIOFFET**

14 Affectation des ouvrages de la bibliothèque ayant fait l'objet du désherbage

Annie PIOFFET : « Une grande partie des ouvrages au vu de leurs états ont été pris en charge par la bibliothèque départementale de l'Essonne afin d'être recyclés. Une autre partie, 20 % sera distribué dans les bibliothèques des écoles primaires de la ville. Il est proposé au Conseil Municipal d'acter de la fin de cette opération »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

| | |
|--|---------------------------------------------------|
| | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain |
|--|---------------------------------------------------|

| | | |
|-------------------|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

15 Avenant à la convention portant sur l'utilisation des équipements sportifs de la Ville au Collège du Parc de Villeroy

Annie PIOFFET : « La commune de Mennecy a signé une convention avec le collège de Villeroy. La contribution financière qui sera versée par le collège s'élève à 37 240 euros. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et émettre le titre correspondant. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

16 Avenant à la convention portant sur l'utilisation des équipements sportifs de la Ville au Lycée Marie-Laurencin

Annie PIOFFET : « la contribution financière qui sera versée par le lycée s'élève à 5 949,55 euros. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à émettre le titre correspondant. »

Alice SEBBAG : « Juste une petite question. Je voulais savoir ce qui justifiait un écart si important de contribution financière entre le collège et le lycée »

Annie PIOFFET : « Pour le lycée, c'est la région et le barème attribué par la région est de 4,63 euros par élève et par an. Il y a 1285 élèves. Vous faites la multiplication »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

17 Convention de mise à disposition par la commune du gymnase André Violette à l'Université d'Evry

Annie PIOFFET : « Chaque année la commune met à disposition de l'Université ce gymnase. L'utilisateur versera à la ville au cours de l'année universitaire 2009-2010, 25 euros de l'heure d'utilisation de cette salle. »

Christian RICHOMME : « Les demandes de l'Université d'Evry fluctuent une année sur l'autre. On voudrait juste que l'on nous notifie quelle est la somme finale pour l'année 2009. Essayez de ne pas oublier ma demande. »

Annie PIOFFET : « Le montant de cette somme est de 4316 euros »

Christian RICHOMME : « Merci »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

| | | |
|-------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie |
|-------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | | |
|-------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

Xavier DUGOIN : « Il va falloir que sur deux rapports, certes d'importance, je tiens un quart d'heure. Au-delà de cela on me signale que notre nouveau collègue ne se trouve dans aucune commission. Or, il est tenu de part la loi de siéger dans au moins une commission technique. Manifestement, dans le décompte que vous nous avez proposé, il ne siège dans aucune commission. Il est à la caisse des écoles, au conseil d'administration du lycée Marie Laurencin, à la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées mais dans aucune des commissions majeures municipales reconnues comme telles : c'est-à-dire commission des Finances, commission des Travaux/Urbanisme/ Voirie/ Bâtiment, Commission Petite Enfance, Commission Affaires Scolaires. Il faudrait qu'il soit désigné dans l'une de ces commissions. C'est une obligation légale. Chaque conseiller municipal dans un conseil doit siéger au moins dans une commission technique. »

Christian RICHOMME : « Vous avez besoin de savoir cela tout de suite. On vous donne les noms en fin de conseil, on fait une permutation ou on fait une interruption de séance. »

Xavier DUGOIN : « Même si vous nous le donner hors conseil et on dira que c'est dans le conseil de manière à ce que dans cette commission qui siégera si elle vient à siéger avant le prochain conseil, notre collègue puisse y être présent. On considère qu'il y a un alinéa supplémentaire dans ce que nous avons voté. Monsieur MARILLER remplace Monsieur ou Madame untel dans telle commission. »

Xavier DUGOIN : « Je vais rapporter les deux derniers points. on fera une interruption de séance. Si vous pensez que c'est possible dans les 4, 5 minutes de voir cela. Cela donnera le temps d'arriver à 19 heures puisqu'il est 18h45. J'ai demandé à l'architecte de venir à 19 heures pour qu'il puisse nous présenter son projet. On va y revenir dans quelques instants. Nous venons sur le chapitre des ressources humaines qui m'incombe. »

V RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Xavier DUGOIN

18 Création de 6 postes d'Adjoints d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet

Xavier DUGOIN : « Comme c'est explicité dans le rapport, il est proposé d'accepter la création de 6 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet. 4 postes à raison de 4 heures hebdomadaires et 2 postes à raison de 5 heures hebdomadaires à compter du 9 novembre 2009. L'objet est d'assurer la garde des enfants dans le péri scolaire, c'est-à-dire ce qui se passe le matin ou l'après-midi. Ce sont essentiellement des gens qui ne sont pas à temps complet puisque c'est pendant des séquences horaires. »

Christian RICHOMME : « On voit bien que c'est difficile sur ces petites tranches d'avoir un projet pédagogique et d'avoir un suivi des enfants. C'est l'accompagnement péri scolaire qui veut cela. La question que je voulais vous poser est-il possible d'avoir un tableau des fréquentations du centre de loisirs depuis plus d'un an. De la même façon Monsieur DUGOIN nous avait promis la répartition du personnel par service avec le trait humoristique, les fiches de postes. »

Xavier DUGOIN : « On vous le communiquera, il n'y a pas de problème. En ce qui concerne la demande précédente, si cela n'a pas été fait, je redemande au service de bien vouloir vous le transmettre. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

| | | |
|-------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

19 Approbation de la note d'information en matière de politique formation 2010/2014

Xavier DUGOIN : « Il s'agit d'une approbation de la note d'information en matière de politique de formation sur la période 2010/2014. Vous avez eu cette petite note d'orientation qui a été faite consciencieusement avec beaucoup de rigueur et de compétences par les services. Elle est soumise à votre vote. »

Birgit TOLLNER : « La majorité s'est engagée dans une politique favorisant la biodiversité urbaine, le passage de la gestion des espaces verts au 0 pesticides. Dans ce plan de formation, cela n'apparaît nulle part. Nous regrettons qu'il n'y ait pas une formation proposée aux agents techniques des espaces verts pour les sensibiliser et les informer sur les techniques alternatives aux pesticides. Cette demande est appuyée par un groupe de travail du conseil local de l'environnement. »

Xavier DUGOIN : « Votre remarque est tout à fait judicieuse. Ce n'est pas moi qui est tenue la plume au fonctionnaire dont la compétence n'est pas à mettre en doute. Le dossier de la politique de formation a été signé, c'est Madame NOYELLE qui l'a fait. Je prends acte. On transmettra votre demande et s'il peut y avoir un volet là-dessus bien évidemment, cela fait partie du panel des formations. Faut il encore, je ne sais pas si c'est le cas, qu'il y en ait dans le panel des formations et en particulier du CNFPT, mais je pense qu'il doit y en avoir sur la biodiversité urbaine. Je prends acte de votre remarque. Y a-t-il d'autres remarques ? »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

| | | |
|--|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (pvr), Marie-Paule ALBANET, Jean FERET, Marie-Claire CUTILLAS (pvr), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles |
|--|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | | |
|-------------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| POUR | 33 | BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ (pvr), Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT (pvr), Claude GARRO |
| CONTRE | 0 | |
| ABSTENTION | 0 | |
| ABSENT | 0 | |

Xavier DUGOIN : « Je donne la parole à Monsieur RICHOMME qui va me dire dans quelle commission va siéger Monsieur MARILLER. »

Christian RICHOMME : « En permutation de deux membres de notre équipe sur la commission culture, nous remplaçons Monsieur Thierry GUEZO par Monsieur Damien MARILLER. »

Xavier DUGOIN : « Je sou mets au vote en complément de ce que nous avons voté sur la délibération concernant les affectations, le remplacement à la commission culture, Monsieur GUEZO par Monsieur MARILLER. C'est un vote unanime comme pour le reste. Celles et ceux qui veulent voir le projet, ceux qui étaient dans les commissions l'ont vu, sont les bienvenus. Je suspends jusqu'à ce que l'architecte arrive. On fera ensuite la présentation. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 50

Il est procédé après la levée de séance, à une présentation du projet de réhabilitation de l'école des Myrtilles par l'architecte retenu : Monsieur Gering.

Ch. Richomme

Le Maire
Xavier DUGOIN

21